

Conditions Générales

POUR LE PRATICIEN

L'acte médical est désigné par l'une des mentions suivantes :

- = Consultation au Cabinet du médecin omnipraticien
- = Consultation au Cabinet par le médecin spécialiste ou qualifié (autre que le médecin neuro-psychiatre)
- = Consultation au Cabinet par le neuro-psychiatre
- = Visite de jour au domicile du malade par le médecin
- = Visite de nuit au domicile du malade par le médecin
- = Visite du dimanche par le médecin au domicile du malade
- = Visite de jour au domicile du malade par un spécialiste qualifié
- = Acte de pratique médicale couvrant et de petite chirurgie
- = Actes de chirurgie et de spécialistes

- SF = Actes pratiqués par la sage Femme et relevant de sa compétence
- SFI = Soins infirmiers pratiqués par la sage femme
- AMM = Actes pratiqués par le masseur ou le kinsithérapeute
- AMI = Actes pratiqués par l'infirmier ou l'infirmière
- AP = Actes pratiqués par un orthophoniste
- AMY = Actes pratiqués par un aide-orthophoniste
- R-Z = Electro - Radiologie
- B = Analyses

POUR L'ADHERENT

La mutuelle ne participe aux frais résultant de certains actes que si après avis du contrôle médical, elle a préalablement accepté de les prendre en charge.

Pour les actes soumis à cette formalité, le malade est tenu, avant l'exécution de ces actes d'adresser au service de la Mutuelle une demande d'entente préalable remplie et signée par son médecin traitant.

Ce bulletin doit mentionner les raisons pour lesquelles l'application de tel acte ou tel traitement est proposé pour permettre au médecin contrôleur de donner son accord ou de présenter ses observations.

Le bulletin d'entente préalable peut être demandé auprès du service Mutuelle, il sera remis sous le confidentiel au médecin contrôleur dûment rempli par le médecin traitant.

LES ACTES SOUMIS A ACCORD PREALABLE

OSPITALISATION EN CLINIQUE

OSPITALISATION EN HOPITAL

OSPITALISATION EN SANATORIUM OU

EVENTORIUM

1 JOUR EN MAISON DE REPOS

LES ACTES EFFECTUES EN SERIE, il s'agit d'actes répétés en plusieurs séances ou actes d'ateliers comportant un ou plusieurs échelons dans le temps.

- LES INTERVENTIONS CHIRURGICALES

- L'ORTHOPEDIE

- LA REEDUCATION

- LES ACCOUCHEMENTS

- LES CURES THERMALES

- LA CIRCONCISION

- LE TRANSPORT EN AMBULANCE

EN CAS D'URGENCE

En cas d'urgence échappant à la procédure d'entente préalable, l'intéressé doit venir dans les 24 heures le Service Mutuelle qui donnera ou non son accord.

Cette feuille complétée par le praticien, à l'occasion de chaque visite ou l'exécution de chaque ordonnance médicale ne doit être utilisée que pour un seul malade.

DATE DE DEPOT

AEROPORT CASA ANFA
CASABLANCA

TEL : 05 22 91 26 46 / 2648 / 2649 / 2857 / 2883

FAX : 05 22 91 26 52

TELEX : 3998 MUT

E-mail : mupras@RoyalAirMaroc.co.ma



M U P R A S

Mutuelle de Prévoyance et d'Actions Sociales
de Royal Air Maroc

FEUILLE DE SOINS 1630703

A REMPLIR PAR L'ADHERENT

Nom & Prénom : BELHAJI AAOUIA

Matricule : 8025 Fonction : CLC Poste :

Adresse : 71 Rue Abu ALTAZAH Résidence SMAIL 1^{er} Et

Tél. : 0665 998855 Signature Adhérent : M

A REMPLIR PAR LE MEDECIN TRAITANT

Nom & Prénom du patient : BELHAJI AAOUIA

Lien de parenté avec l'adhérent : Adhérent Conjoint Enfant

Date de la première visite du médecin :

Nature de la maladie : appel

S'il s'agit d'un accident : causes et circonstances

A C le 28/08/2018 ACCUEIL Signature et cachet du médecin

Durée d'utilisation 3 mois



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et Signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
28/08/13	a		20000	

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fourisseur	Date	Montant de la Facture
 28.8.19	28.8.19	321.00

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et Signature du praticien	Dates des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

SOINS ET PROTHESES DENTAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué et indiquer la nature des s

Important : Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire ainsi que le bilan de l'ODF.

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EX

Dr. Nejmeddine SLIMANI
GYNECOLOGUE - ACCOUCHEUR
SPECIALISTE

Titulaire du C.E.S.
d'Obstétrique et de Gynécologie
de la Faculté de Médecine de Reims (France)

Stérilité - Echographie - Maladies des seins
Chirurgie Gynécologique

20, Rue Chenier - Place 16 Novembre
Tél : 0522 29 50 32 / 0522 22 36 00
CASABLANCA

الدكتور نجم الدين سليماني
اختصاصي في أمراض النساء والتوليد

خريج كلية الطب ببرامس (فرنسا)

الجراحة النسائية - العقم
الفحص بالأشعة فوق الصوتية
أمراض الثدي

زنقة شوني - ساحة 16 نونبر
0522 29 50 32 / 0522 22 36 00
الهاتف:

الدار البيضاء

Casablanca, le :

٢٨ / ٩ / ٢٠٢٣

36,30 flacon eau 48,50 Tisane T. 0 196,50 Specu 100 39,70 fucidine 20 g
36,30 48,50 190,50 39,70
LOT : 7319036 PER : 05-2024 PPV : 48,50 DH
LOT : 19041 PER : 04/2024 PPV : 48,50 DH
Dr. SLIMANI Gynécologue Accoucheur 20, Rue Chenier Casablanca Tel : 022.22.36.00 / 022.22.36.01
Fucidine 2% pommade Tube de 15g 39,70

Dr. Nejmeddine SLIMANI

GYNECOLOGUE - ACCOUCHEUR
SPECIALISTE

Titulaire du C.E.S.

d'Obstétrique et de Gynécologie
de la Faculté de Médecine de Reims (France)

Stérilité - Echographie - Maladies des seins
Chirurgie Gynécologique

20, Rue Chenier - Place 16 Novembre

Tél : 0522 29 50 32 / 0522 22 36 00

CASABLANCA

Casablanca, le : 28 AOÛT 2019

BEL HAJI MAMOUNA

ECBU

الدكتور نجم الدين سليماني

اختصاصي في أمراض النساء والتوليد

خريج كلية الطب برايمس (فرنسا)

الجراحة النسائية - العقم

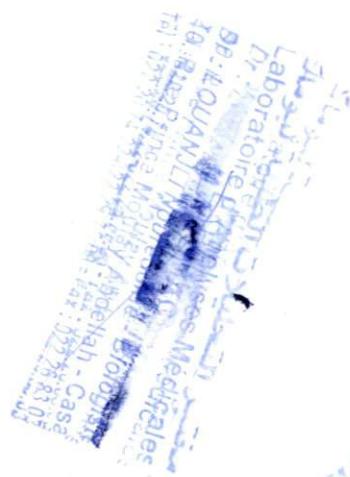
الفحص بالأأشعة فوق الصوتية

أمراض الثدي

20 زنقة شوبني - ساحة 16 نونبر

الهاتف: 0522 29 50 32 / 0522 22 36 00

الدار البيضاء



Dr. SLIMANI Njem
Gynécologue - Accoucheur
20, Rue Chenier - Casablanca
Tél : 022.29.50.32 / 022.22.36.00

INPE : 097159339
 IF : 706552
 ICE : 001654761000041

FACTURE N° : 190801018

CASABLANCA le 28-08-2019

MUPRAS
Mme AAOUNIA Belhaji
Prescripteur : Dr SLIMANI NEJMEDDINE

Récapitulatif des analyses

CN	Analyse	Val	Clefs
0241	Cytologie, culture, identification	B90	B
0242	Antibiogramme	B60	B

Total des B : 150

TOTAL DOSSIER : 201.00 DH

Arrêtée la présente facture à la somme de : deux cent un dirhams .

Dr Noureddine LOUANJLI

مختبر لابوماك
 Laboratoire d'Analyses Médicales
 LABOMAC
 Dr. LOUANJI Noureddine Abdellah - Casab
 10, Rue Prince Moulay Abdellah - Casablanca
 Tel: 0522 20 71 22 / 05 22 20 74 22 / 05 22 29 77 06 / 05 22 22 14 95 / 06 61 06 15 99 / 06 61 06 35 99 / Fax : 05 22 26 83 03

Prélèvement a Domicile Tél. : 06 77 06 70 95